

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « développement économique et urbanisme»

Conseil municipal du 4 février 2013
Séance du 16 janvier 2013

21 PRU Rouher secteur Martinique - acquisition de parcelles appartenant à Oise Habitat constitutives des futurs lots à bâtir O et R

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM., LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes BARBETTE, LEFEVRE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER
M. MONTES
M GRIMBERT,
M. RIFI-SAIDI
Mme PAMART
Mme M'BAYE-DIAO
M. MACHU
Mme FÉVRIER
M. TAHI
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CAPON
Mme BASMAISON
M. BERNARD-LUNEAU
Mme KOUACHI-MAHSAS
M. SZPIRKO
M. BOULHAMANE
Mme MAUPIN
Mme LEFÈVRE
Mme SOKOLONSKI
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

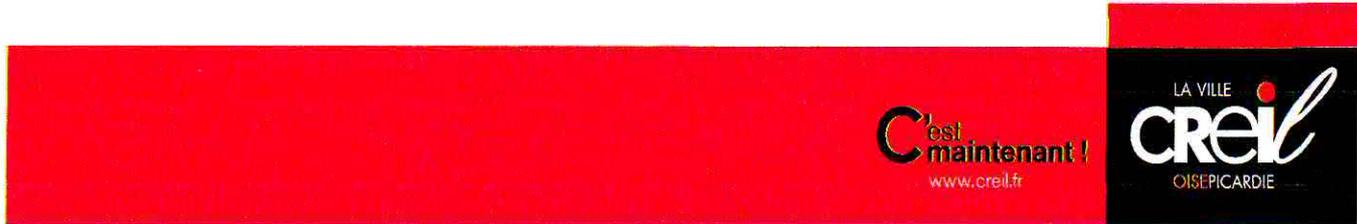
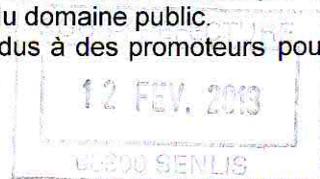
Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Rouher secteur Martinique, Oise Habitat propose de céder à l'euro symbolique au profit de la commune des parcelles situées rues Albert Camus, de la Martinique, des Haies et du Plein Air.

Ces parcelles sont cadastrées section BD n°265, 276, 286, 287, 292, 305, 307, 645 et 646 pour parties pour une contenance totale d'environ 4.793 m².

Après remembrement foncier, aménagement des espaces publics et dévoiements de réseaux réalisés par la commune, ces parcelles viendront s'ajouter aux parcelles en cours de déclassement du domaine public.

Elles constitueront les futurs lots à bâtir O et R du PRU Rouher destinés à être vendus à des promoteurs pour des projets de constructions à usage d'habitation.



maintenant !

Il vous est proposé d'accepter l'acquisition des parcelles dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.
Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'estimation de France Domaine,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 16 janvier 2013,
Considérant les projets immobiliers sur le quartier Rouher,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique par la commune des parcelles cadastrées section BD n°265, 276, 286, 287, 292, 305, 307, 645 et 646 pour une contenance totale d'environ 4.793 m².

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits, à cet effet, au budget de la Ville, compte 2118/824/0009/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 07 FEV. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 2 FEV. 2013

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/02/13
et publication ou notification le 07/02/13
à CREIL, le 12/02/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

